

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 2.

Lausanne, le 19 Janvier 1870.

XV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). — Manœuvres de l'armée autrichienne à Bruck. — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud (*suite*). — Message du Conseil fédéral sur l'armement de la cavalerie. — Actes officiels.

FRAGMENTS. (1)

PROJET D'UN RASSEMBLEMENT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE.

Dès le mois de février 1831, les états-majors divisionnaires et la moitié des états-majors de brigade étaient sur pied pour préparer, sous la direction du grand état-major général, les moyens de défense de la Suisse. Le colonel Dufour exerçait, à cette époque, les fonctions de chef d'état-major. Il mit tous ses soins à l'organisation de l'armée dans toutes les branches et à sa répartition éventuelle en vue d'événements possibles. Il ordonna des reconnaissances de tous les passages de frontières, créa des hôpitaux, pourvut aux approvisionnements, fit exécuter des fortifications sur plusieurs points, demanda aux divisionnaires des plans de défense des parties de territoire qui leur étaient assignées, etc., etc. Il lui sembla que le complément indispensable était la réunion et l'instruction des cadres de toute l'armée; il y attachait une grande importance. Il en fit la proposition au général en chef, monsieur Guiger de Prangins, et lui remit le mémoire suivant qui contenait le développement de ses idées à ce sujet. L'approbation du général était nécessaire pour l'exécution non seulement de ce projet mais de toute chose, et, le général devait en référer à la Diète pour les objets qui entraînaient de grandes dépenses. Il n'avait pas alors la latitude qu'il a eue depuis.

Mémoire.

PRÉLIMINAIRES. — Les avantages d'un rassemblement qui permettrait de donner en peu de temps, à l'armée fédérale, une instruction uniforme et suffisante pour les parties du service que nos troupes connaissaient à peine, ces avantages, disons-nous, sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les développer.

Si l'on songe à l'extrême importance qu'il y aurait à ne pas arriver sans préparation à une mise sur pied effective de l'armée, à s'assurer d'avance de toutes les dispositions nécessaires pour l'or-

(1) Voir n° 24 de 1869.